

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 4062

présenté par

Mme Ménard, Mme Lorho et Mme Thill

ARTICLE 16

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« de journalistes professionnels et assimilés et de membres des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La réforme a clairement fixé un objectif d'équité et proclamé la fin des passe-droits. Rien ne justifie alors que la solidarité nationale – donc le contribuable – prenne partiellement en charge les cotisations retraite de ces professions. Ce n'est ni plus ni moins que du clientélisme.